

Conditions Générales de Ventes *Clientèle Individuelle*

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes, les termes listés ci-dessous auront le sens suivant :

- **Client** : personnes physiques ou morales effectuant une réservation dans le cadre du loisir, et/ou affaire
- **Date d'option** : date fixée par la réception à laquelle le Client devra confirmer, dans les conditions prévues à l'article 3 des présentes CGV.
- **La réception** : le service de réservation de l'Hôtel Restaurant PRINTANIA.

ARTICLE 2 –APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente individuel (ci-après CGV) s'appliquent exclusivement dans les rapports entre les particuliers (personnes physiques ou morales) effectuant une réservation dans le cadre du loisir, et/ou affaire et la Société HOTEL RESTAURANT PRINTANIA SARL au capital de 187 512.99 €, 5 Avenue Georges V 35800 DINARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Malo, sous le numéro 327 833 463.

Les CGV sont applicables pour un même séjour (ou une série de séjours).

Les conditions figurant dans les présentes CGV, annulent et remplacent celles déjà parues antérieurement et sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications.

ARTICLE 3 - RESERVATION

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, par mail ou sur place. Tous les clients sont tenus de vérifier les termes de leur réservation.

L'option de réservation demandée à la Réception devient une réservation confirmée si les deux conditions suivantes sont impérativement réunies :

- Réception d'une confirmation de l'option et d'un accord sur les présentes CGV par courriel, ou par courrier au plus tard à 12h00 (GMT + 1) le jour de la date de fin d'option.
- Réception d'une garantie comme mentionné ci-après à **l'article 4** (sous réserve de bon encaissement).

La durée de l'option sera définie au cas par cas avec la réception de l'hôtel.

La réception de l'Hôtel se réserve le droit d'annuler les chambres et/ou les prestations annexes à tout moment et sans aucune indemnité en cas de non réception de garantie et/ou d'absence de confirmation de réservation au jour de la fin d'option, ainsi qu'en cas de défaut de paiement par le Client de factures correspondant à des prestations antérieurement fournies.

ARTICLE 4 - LES GARANTIES

La garantie bancaire est à communiquer au moment de la confirmation de réservation (laquelle doit intervenir au plus tard au jour de la fin d'option). La garantie est un numéro de carte bancaire, ainsi que la date d'expiration. En cas de paiement par chèque, celui-ci peut être encaissé dès réception ; en cas de paiement par virement, celui-ci doit être justifié par la copie de l'ordre de virement sur le compte bancaire de l'hôtel. Nous n'acceptons pas les cartes bancaire American Express.

ARTICLE 5 - LE PAIEMENT

Dans le cadre d'une réservation le paiement du solde de la facture globale sera effectué au plus tard le jour du départ. Une facture sera éditée sur demande après le paiement.

Le paiement est à effectuer dans la monnaie locale du pays où est implanté l'hôtel. Les frais bancaires restent à la charge du client.

Tout incident de paiement subi par l'hôtel pourra entraîner la rupture de l'accord conclu avec le Client et/ou l'annulation des réservations sans indemnité pour le client. En outre, les sommes versées conformément aux dispositions des articles 4 et 5 des présentes CGV resteront définitivement acquises et/ou dues à l'Hôtel, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

En cas de contestation sur une partie de la facture, le Client s'engage à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer aussitôt à l'hôtel le motif de sa contestation qui devra être réelle et sérieuse. Toute facture qui n'aura pas été contestée selon la procédure ci-dessus décrite, dans un délai de quinze jours à partir de la date de la réception de celle-ci, sera considérée comme acceptée.

ARTICLE 6 - MODIFICATIONS ANNULATIONS & REPORTS

A. MODIFICATION ANNULATION

Toute modification, ou annulation partielle ou totale d'une option, doit faire l'objet d'une notification écrite du Client à l'hôtel.

Toute modification, ou annulation partielle ou totale d'une confirmation, doit faire l'objet d'une notification écrite du Client à l'Hôtel.

La modification ou l'annulation ne sera effective qu'à la réception par le Client de la notification écrite adressée par la réception de l'hôtel. En tout état de cause, l'Hôtel se réserve le droit d'annuler la demande et d'appliquer les pénalités ci-après.

Pour toute annulation totale d'une réservation confirmée :

- *Au-delà de 2 jours de la date d'arrivée : le client peut annuler sans frais.*
- *Au-delà de 48H avant la date d'arrivée : l'Hôtel facture 100 % du montant total TTC des prestations annulées, hors taxe de séjour, (déduction faite si des arrhes sont préalablement versées).* Dans l'hypothèse de l'annulation partielle (supérieure à 5 % de l'effectif arrondi au nombre entier supérieur ou portant sur plus de 5% de la valeur des prestations formant le

séjour) d'une réservation avec ou sans hébergement, les montants ci-dessus seront conservés et/ou facturés en proportion du montant de la prestation annulée.

La non présentation d'une partie ou de la totalité des Participants (« No Show ») ainsi que toute réduction de durée de séjour (effectuée sur place) sera facturée sur la base du montant total TTC des prestations réservées et pour la durée du séjour prévu, hors taxe de séjour.

B. REPORTS

En cas de force majeure ou circonstance atténuées, nous proposons les reports de séjour, dans la mesure du possible.

Ils sont valables sur une période de 12 mois, sur le même type de chambres. Si le types de chambres souhaitez n'est pas le même le tarif différera en conséquence. A noté que le tarif peut changer d'une année à l'autre.

La demande de report peut se faire maximum 48h avant, dans la mesure du possible.

Une fois les 12 mois passés l'Hôtel ne remboursera pas les arrhes versés.

ARTICLE 7 – TARIFS

Tous les tarifs donnés sont en euros et comprennent la T.V.A. Le taux de TVA retenu est celui en vigueur à la date d'exigibilité du paiement.

L'hôtel Printania se réserve le droit de faire des changements de prix à tout moment pour les réservations non garanties.

Lorsque la réservation a été confirmée, le tarif restera inchangé.

La taxe de séjour n'est pas comprise dans le prix de la chambre. Celle-ci est fixée par la ville de Dinard par jour et par personne majeure et sera ajoutée à la facture finale.

Tout participant supplémentaire non prévu au contrat initial ne sera accueilli qu'après vérification des disponibilités et approbation formelle de l'hôtel puis ajouté à la facturation finale aux conditions convenues avec l'hôtel.

ARTICLE 8 - FORCE MAJEURE – CAS FORTUIT

Seront considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux communément reconnus comme tels par la jurisprudence des tribunaux français.

En cas de force majeure ou de cas fortuit, l'Hôtel s'efforcera de reloger le groupe dans un établissements de catégorie égale ou supérieure tout en dégageant sa responsabilité.

ARTICLE 9 - DELOGEMENT

L'Hôtel PRINTANIA à la jouissance d'un bâtiment annexe, La Villa Gulf Stream, située à 150 mètres de l'hôtel principal. Cette annexe faisant partie intégrante de l'hôtel, nous nous réservons d'y loger des clients. Comme les chambres réservées à la Villa Gulf Stream, peuvent être attribuées dans le bâtiment principal. Dans ce cas, l'Hôtel s'engage à avertir le client dans le plus bref délai.

Dans le cadre d'un délogement total ou partiel dépendant de la volonté de l'hôtel, l'accueil du client se fera dans un établissement de catégorie égale ou supérieure sans supplément et à proximité de l'Hôtel dans la mesure du possible.

Les frais inhérents au transfert resteront à la charge de l'Hôtel sans que le client ne puisse se prévaloir du paiement d'une indemnité complémentaire.

ARTICLE 10 – ASSURANCE – RESPONSABILITE

L'hôtel, n'ayant pas la garde des effets personnels du Client, il ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de vol ou disparition desdits effets personnels.

L'assurance des effets personnels reste à la charge du Client qui renonce expressément à tout recours contre l'hôtel pour tout dommage causés à ces biens à ce titre, y compris le vol de desdits biens.

Concernant les vêtements, bagages et objets divers déposés dans les chambres ainsi que les objets laissés dans les véhicules stationnés sur les lieux dont l'Hôtel à la jouissance privative, la responsabilité de l'Hôtel ne pourra être engagée au-delà de ce qui est prévu par la loi au terme des articles 1952 à 1954 du Code civil.

Le Client s'engage à respecter et à faire respecter par ses participants les consignes de sécurité en vigueur dans les locaux de l'hôtel.

ARTICLE 11 – RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé A/R à l'hôtel : Hôtel PRINTANIA, Direction, 5 avenue George V - 35800 DINARD, au plus tard 10 jours après la date de départ de l'hôtel concerné.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Article 12 - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises au droit français tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

ARTICLE 13 – ARRIVEE ET DEPART

L'hôtel s'engage à mettre ses chambres, studio et place de parking à disposition à partir de 15 heure 30 le jour de l'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11 heure le jour du départ.

ARTICLE 14 - POLITIQUE ENFANTS

Aucun supplément n'est demandé par les hôtels pour les enfants de moins de 3 ans, sous réserve de la disponibilité des lits d'appoints, lorsqu'ils sont hébergés dans la chambre des adultes accompagnateurs.

Dans le cadre d'un séjour sur place, le petit-déjeuner et les menus seront des menus enfants facturés comme tel, pour les enfants de moins de 12 ans. Il est nécessaire au moment de la réservation de préciser le nombre de personnes, et l'âge des enfants qui séjourneront. A défaut, l'enfant sera automatiquement considéré comme ayant plus de 12 ans.